

» Et c'est avant d'avoir rien déterminé, par rapport à toutes ces choses, que nous parlons d'assignats-monnoie sur les biens du clergé ; c'est avant d'avoir étayé & mesuré la base sur laquelle nous prétendons établir un nouveau crédit public, que nous élevons l'édifice de ce crédit auquel, au reste, nous croyons si peu nous-mêmes, que nous ne trouvons d'autre manière de le soutenir, qu'une confiance forcée, & dès-lors absolument impossible. »,



Lettre adressée à M. l'avocat Vonck par un de ses amis.

MON cher ami. Attaché à votre personne par le lien d'une amitié très-pure, & ne prenant aucune part aux questions qui agitent actuellement notre patrie, j'ai lu sans aucune prévention plusieurs petits écrits, que cette contestation a fait naître de part & d'autre ; j'ai lu avec une attention particulière vos *Considérations impartiales*, & quoique doucement entraîné par mon affection amicale dans une espece de prévention envers votre ouvrage, je vous avoue que j'ai été frappé d'y trouver que le peuple Belgique a recouvré sa liberté primitive & naturelle : je dis que j'ai été frappé ; car ayant médité ce principe, j'ai trouvé qu'il ne différoit que dans les mots de l'insensée proposition, qu'on lit dans un pamphlet intitulé : *Qu'allons nous devenir ?* où il est dit, que les Belges sont précisément dans le même cas où ils seroient, si dans ce moment ils sortoient des mains du Créateur. Au reste, considérant que pour soutenir l'ensemble d'un système, & particulièrement pour vouloir persuader que les états actuels de Brabant ne sont pas les vrais représentans du peuple, il falloit de toute nécessité poser un tel principe, je passai outre, & je me dis à moi-même : quand il s'agit de soutenir une opinion & d'établir un système, il est facile de